

Séance ordinaire du 3 octobre 2011

À cette séance ordinaire tenue le troisième jour du mois d'octobre de l'an deux mille onze, étaient présents, Messieurs les membres du Conseil.

Monsieur Clément Marcoux, maire (absent)

Monsieur Normand Tremblay, pro-maire préside l'assemblée

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy (absent)
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Patrice Simard
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

Acceptation des procès verbaux

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2011, soient acceptés tel que rédigés.

Vérification des comptes du mois

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois d'août s'élevant à cent quatorze mille trois cent soixante douze et quatre vingt seize (114 372,96 \$) soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).

*Avis motion
285*

Avis de motion numéro 285

Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Simard qu'un règlement portant le numéro 285 et ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux, sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Demande d'aide financière (Filles d'Isabelle, cercle Mgr Audet 1134)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière afin d'organiser le brunch bénéfice des filles d'Isabelle, cercle Mgr Audet 1134;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

2955-10-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott alloue un montant de 100 \$ aux Filles d'Isabelle, cercle Mgr Audet 1134.

*Avis de motion
no 286*

Avis de motion

*Avis de motion est donné par le conseiller Frédéric Vallières qu'un règlement portant le **numéro 286** et ayant pour objet un amendement à l'article 8 du règlement numéro 196 relatif aux fossés et entrées charretières, ongllets A-B-C, sera présenté lors d'une prochaine assemblée.*

*Avis motion
no 287*

Avis de motion

*Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Simard qu'un règlement **portant le numéro 287** et ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 concernant l'agrandissement de la zone PU 2 à même une partie de la zone I 1. Lots numéros 4 714 443 et 4 734 745 (Étang municipal, 6^e Rue).*

Dépôt du 1^{er} projet de règlement numéro 287 (amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 concernant l'agrandissement de la zone PU 2 à même une partie de la zone I 1.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté un règlement de zonage numéro 198-2007 en date du 4 février 2008 et qu'elle désire le modifier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit construire un nouvel étang d'épuration sur le lot numéro 4 714 443 et 4 734 745 afin de combler ses besoins présents et futurs en traitement de ses eaux usées;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

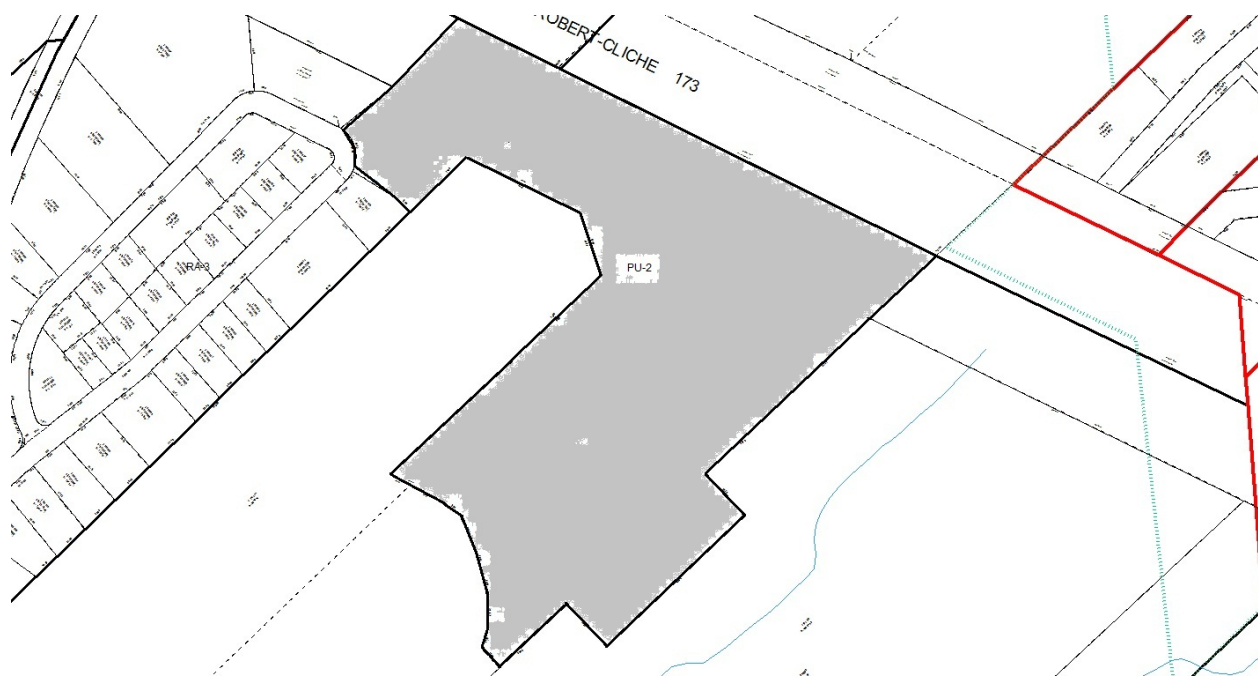
2956-10-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du 1^{er} projet de règlement numéro 287 ayant pour objet un amendement au règlement de zonage numéro 198-2007 concernant l'agrandissement de la zone PU 2 à même une partie de la zone I 1. Lots numéros 4 714 443 et 4 734 745 (Étang municipal, 6^e Rue).

Article 1 : Modification de la zone I 1

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 198-2007 est modifié :

En agrandissant la zone PU 2 à même une partie de la zone I 1 tel qu'illustré au plan ci-dessus :



ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoption du 1^{er} projet de règlement, le 3 octobre 2011

Normand Tremblay, pro-maire

Nicole Thibodeau, dir. Gén. & sec.-trésorier

Nomination de Messieurs Jean-François Bisson et Yanick Leclerc à titre de pompiers à temps partiel pour la Municipalité de Scott

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Johnny Carrier

2957-10-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT la nomination de Messieurs Jean-François Bisson et Yanick Leclerc de Scott à titre de pompiers à temps partiel pour la Municipalité de Scott.

Demande de résolution Réseau biblio

CONSIDÉRANT la résolution extraite du procès-verbal de l'assemblée annuelle du Centre régionale de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches inc., tenue le 15 juin 2011-10-03

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

2958-10-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité est en désaccord avec le MCCCCF concernant sa décision de ne plus subventionner le Réseau Biblio CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 et demande à ce que soit maintenu la subvention afin de ne pas pénaliser les municipalités de moins de 5 000 habitants en augmentant leur quote-part.

Demande au MTQ – Lumière coin de la route 173 et 171

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes des citoyens;

CONSIDÉRANT la demande de la Sûreté du Québec;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vallières

2959-10-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que demande soit faite auprès du Ministère des Transports de remplacer le feu clignotant actuel par un feu de circulation au coin de la route 173 et de la route 171.

Demande au MTQ (demande de la SQ) – Réduction de la vitesse à 30 km/h zone scolaire

CONSIDÉRANT la vitesse excessive dans la zone scolaire sur la route 173 et selon la recommandation de la Sûreté du Québec;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrice Simard

2960-10-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité de Scott demande au Ministère des Transports de réduire la vitesse à 30 km/hre sur la route 173 dans la zone scolaire durant le calendrier scolaire.

Contrat aux Entreprises Lévisiennes pour les travaux de la 10^e Rue

CONSIDÉRANT que des travaux urgents d'asphaltage s'imposent dans la 10^e Rue;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Scott Mitchell

2961-10-11

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité alloue le contrat aux Entreprises Lévisiennes pour des travaux d'asphaltage dans la 10^e Rue pour un montant n'excédant pas 25 000 \$ incluant les taxes.

*Avis de motion
no 288*

Avis de motion

*Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Simard qu'un règlement portant le **numéro 288** et ayant pour objet un amendement au règlement d'urbanisme «Permis et certificats» portant le numéro 202-2007, articles numéros 6.3 et 6.2.1, sera présenté lors d'une prochaine assemblée.*

*Avis motion
no 289*

Avis de motion

Avis de motion est donné par le conseiller Scott Mitchell qu'un règlement portant le numéro 289 et ayant pour objet le remplacement et les modifications de toutes dispositions incompatibles ou inconciliables avec le présent règlement ou résolution faisant état de personnes désignées, d'inspecteur municipal ou agraire et inspecteur en bâtiments.

Je, Normand Tremblay, pro-maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Patrice Simard à 19 :56 hres et ajournée au 4 octobre 2011 à 18 :00 hres.

Normand Tremblay, pro-maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier